



En attente de réponse après un recours d'un oqtf

Par **pietrus**, le **11/05/2015** à **19:51**

bonjour j'ai fais un recours administratif suite à un refus de titre de séjour en tant que demandeur d'asile.rnmais ce qui m'inquiète c 'est que le recours à été déposé au tribunal administratif qui a confirmé que mon dossier était recevable depuis le 19 octobre 2014 je n'es reçu aucune réponse pour savoir si m'a demande avait été refusé ou accepté . j'ai cru savoir que le délai de réponse était de 3 mois j'ai appris aussi par d'autre source que le délai pouvait atteindre un an alors j'aimerais être mieux situé sur le délai de réponse et si j'ai pas reçu de réponse que doit-on faire ?

Par **citoyenalpha**, le **16/05/2015** à **18:58**

Bonjourrrrrpas de délai imposé. Cela dépend du nombre d'affaire à traiter par les tribunaux administratifs. rrrrrrrRestant à votre disposition.

Par **pietrus**, le **18/05/2015** à **01:21**

merci pour votre réponse .rnMais j'aimerais savoir au cas où je reçois pas de réponse d'ici un an est-ce que je peux avoir une autre option rnen plus je suis une formation professionnelle donc je dois passer le bac l'année prochaine je le fais en cours du soir . est-ce que c'est possible de m'inscrire dans une grande école pour faire le BTS dans ma situation irrégulière ?